



LIVRE N°2 BLANC de la



La Fédération des Associations des Métiers du Scénario

Vers une nouvelle caractérisation
de l'émergence des auteurs

TABLES DES MATIÈRES



Présentation de la Fédération

Définitions et préambule

I/ Introduction

II/ État des lieux : Où se situe-t-on et aux yeux de qui ?

III/ À quel moment peut-on parler d'émergence ?

IV / Conclusion et préconisations

VI/ Ressources de la fams



PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION

La Fédération des Associations des Métiers du Scénario (FAMS) a été créée en novembre 2019 par cinq organisations professionnelles : l'Association pour le Développement de la Fiction en Pays de la Loire (ADEFI), Backstory L'Association, Lecteurs Anonymes, SAFIRE Grand Est et Séquences7.

Unis autour de valeurs communes de transmission, de mentorat et de compagnonnage dans l'enseignement de l'écriture audiovisuelle et cinématographique sous toutes ses formes (genres, formats et supports), la FAMS a milité pour la valorisation de l'ensemble des métiers du scénario, de leur savoir-faire et artisanat au niveau national, ainsi que pour leur reconnaissance.

La mission de la FAMS jusqu'en 2025 était de regrouper les différents acteurs de la filière scénario en France, notamment émergents, afin de parler d'une seule voix pour la défense des intérêts et la représentation des divers corps de métiers du scénario.

Elle a ainsi regroupé jusqu'à 15 organisations membres au cours de ses six ans d'existence et réuni plus de 1200 artistes-auteurs français, implantés sur l'ensemble du territoire national, métropole et outremer.

Associations membres : l'Accroche Scénaristes, l'Association des Producteurs Audiovisuels Rhin-Rhône (APARR), l'Association pour le Développement de la Fiction en Pays de la Loire (ADEFI), l'Association des Scénaristes d'Occitanie (ASSOC), le Bureau des Auteurices et Auteurices-Réalisateurices (BAAR), la Belle Equipe, Backstory L'Association, Cinéastes de la Réunion, Lecteurs Anonymes, les auteurs et autrices de l'image et du son en Nouvelle-Aquitaine (NAAIS), SAFIRE Grand Est, SAFIR Hauts-de-France, le Septième Scénar', ScriptoKarib et Séquences7.

DÉFINITION ET PRÉAMBULE

Émerger

Verbe intransitif (du latin emergere, sortir de)

- Sortir d'un milieu liquide et apparaître à la surface : Un plongeur qui émerge de l'eau.
- Apparaître quelque part en surgissant d'un ensemble : Il émergea de la foule.
- Se distinguer d'un ensemble, d'un groupe par sa qualité : De toute cette littérature, seuls émergent aujourd'hui quelques romans.

PRÉAMBULE

Comme son titre l'indique, ce nouveau livre blanc initié par La Fédération des Associations des Métiers du Scénario (FAMS) a pour but de poser les bases d'une définition plus juste de l'émergence ainsi que de préciser les facteurs professionnalisants permettant de la caractériser.

Ce travail est une nouvelle fois né d'un constat immuable que nous avons fait à de nombreuses reprises, que ce soit au sein de l'exercice personnel de notre métier d'auteur ou lors de réunions interprofessionnelles avec des institutions, des festivals ou des associations : il n'y a pas de définition unique et globale d'un auteur émergent.

En effet, de nombreux amalgames sont effectués, l'auteur émergent étant souvent qualifié d'amateur ou de non professionnel, ce qui, nous le démontrerons ci-après, est une perception faussée qui s'avère contre-productive.

La FAMS étant en partie composée d'associations consacrées à la représentation et la défense des auteurs émergents, et, représentant elle-même une majorité d'auteurs concernés par cette appellation, milite pour une meilleure considération de ces derniers et entend se faire porte-parole de leur voix, souvent insuffisamment considérée.

I/ INTRODUCTION

Avant toute chose, nous avons fait le choix de parler **d'AUTEUR** (quel que soit son genre), sachant que nous désignerons avec ce terme aussi bien les scénaristes "exclusifs" ainsi que les auteurs-réalisateurs.

En effet, au fur et à mesure de nos recherches, nous avons pu déceler une spécificité au milieu cinématographique français où l'auteur- réalisateur est beaucoup plus représenté que le scénariste seul. Nous aborderons plus longuement, dans notre état des lieux, cette caractéristique héritée de la Nouvelle Vague et qui est solidement ancrée dans le milieu, autant dans le court que dans le long métrage.

Donc, qu'est-ce qu'un AUTEUR ÉMERGENT ?

Un auteur débutant ? Un auteur amateur ? Un auteur en voie de professionnalisation ? Un jeune auteur ? Un auteur semi-professionnel ? Un gagnant de concours ? Un auteur reconnu mais avec peu de films écrits et/ou réalisés ? Un auteur récompensé dans un festival ? Un jeune diplômé ?

Par ces expressions qui semblent synonymes, de nombreux critères peuvent être soulignés : l'âge, l'expérience, être rémunéré pour son travail d'écriture et/ou de réalisation, les récompenses gagnées, les diplômes...

Mais c'est aussi une expression qui peut être perçue comme péjorative ou même insultante, et qui ne devrait pas l'être.

C'est bien parce qu'il n'y a aucune définition claire de l'émergence et que cette expression recoupe un grand nombre d'acceptions que nous avons voulu rédiger ce livre blanc pour proposer une définition qui serait adoptée et reprise par le plus grand nombre, autant dans les institutions que dans les festivals qui usent et abusent de cette notion variable de cinéma émergent.

En préambule, nous voulons également évacuer de notre réflexion la notion **d'AUTEUR AMATEUR**, parce que le terme d'amateur est globalement galvaudé.

Si l'on s'en réfère au Petit Robert, l'amateur est une «personne qui cultive un art, une science pour son seul plaisir (et non par profession)».

Ce sont celles et ceux qui font des vidéos et des montages entre ami-e-s, en famille, entre étudiant-e-s, par plaisir, pour «se faire la main" ou «pour l'expérience collective" ; mais aussi ces personnes qui s'exercent à l'écriture et aux tournages guérillas en vue de se constituer une expérience pour se professionnaliser à terme.

Or le milieu du court métrage, notamment, est constellé d'amateurs qui travaillent sur des films courts, espérant que cette expérience sera un tremplin pour devenir professionnel. Ne sont-ils donc pas des auteurs à part entière ?

On comprend rapidement que cette notion d'amateur, qui nous semble très noble, est souvent perçue comme méprisante et synonyme de piètre qualité. C'est pourquoi, nous mettrons ce terme de côté.

Avec ces avertissements, nous vous proposons de nous pencher plus précisément sur la notion **d'Auteur ÉMERGENT**.

II / ÉTAT DES LIEUX : OÙ SE SITUE-T-ON ET AUX YEUX DE QUI ?

A. VUE DES AUTEURS...

Pour poser les bases d'une réflexion autour du concept d'auteur émergent, il faut absolument considérer le parcours type d'un auteur. Pour cela, comme nous l'avons précisé en introduction, il faut déjà prendre en compte une caractéristique majeure du milieu audiovisuel français : le cas du scénariste exclusif (qui écrit ou co-écrit, mais ne réalise pas) et celui de l'auteur-réalisateur (qui écrit ou coécrit ET qui réalise).

***N.B.** : Nous allons évidemment considérer des profils-types : il y aura forcément des dizaines d'exception, mais il y a quand même un consensus autour de ces parcours.*

1. L'auteur-réalisateur : c'est actuellement le cas le plus représenté en France, qui voit 3 étapes majeures marquer son évolution professionnelle, 3 paliers qui sont difficiles à franchir mais qui, à chaque fois, permettent d'accéder à un autre niveau de travail :

→ **Le premier court produit ou professionnel ou l'entrée dans un monde inconnu.**

C'est le court métrage qui va permettre à l'auteur d'entrer dans le sérail du monde des courts métragistes, avec la condition qu'il ait été fait dans les règles de l'art et surtout dans un système.

La dénomination « professionnelle » correspond au suivi des étapes de financement traditionnel (CNC, diffuseurs, institutions), un travail avec des professionnels tout au long de la production et une qualité globale suffisante pour affronter les festivals professionnels, notamment ceux de catégorie¹, dans lesquels peu d'élus ont la chance d'être sélectionnés face à l'encombrement des candidatures.

Par honnêteté, il convient de préciser qu'il y a une petite porte ouverte aux débutants : les grands festivals peuvent sélectionner des courts métrages autoproduits qui peuvent lancer la carrière d'un auteur-réalisateur. Mais ces courts métrages restent maintenant à la marge, écrasés par le nombre de courts métrages produits mais aussi par le faible nombre de diffuseurs ou créneaux de diffusion.

Hormis de rares émissions diffusées à des horaires nocturnes, il n'y a guère qu'en festival qu'on voit des courts-métrages, ce qui le réserve à un public d'amateurs du genre ou d'initiés.

Les courts métrages suivants, s'ils existent, viendront conforter l'auteur dans le milieu professionnel et seront autant d'étapes qui le rapprocheront du passage au premier long métrage.

¹ La liste est consultable ici : https://www.cnc.fr/professionnels/liste-des-festivals-eligibles_107612

→ **Le premier long métrage produit ou le difficile passage du court au long.**

Cette deuxième barrière est immense : s'il y a plus de 500 courts métrages produits chaque année (300 selon le CNC, à partir des projets présentés à l'aide à la production et au prix à la qualité, ou environ 550 selon les films reçus dans les festivals), seulement 240 longs métrages sont produits en France (240 en 2019, 237 en 2018 qui ont au l'agrément du CNC), dont moins d'un tiers de premier film (donc 71).

Rien que ces deux chiffres, 550 et 71 montrent bien qu'il y a un véritable fossé entre les deux mondes. Moins d'un réalisateur de court métrage sur huit fera un premier long métrage.

→ **Le deuxième long métrage ou la confirmation d'une carrière.**

Laissons une nouvelle fois, parler les chiffres : en 2019, sur 240 longs métrages d'initiative française, 30% sont des premiers longs, et 20% sont des deuxièmes longs. Un réalisateur sur trois ne fera jamais de deuxième long métrage. Et même si l'entonnoir se réduit encore pour les films suivants, on peut dire qu'au deuxième long métrage, une carrière est lancée.

2. Le scénariste exclusif : depuis que la filière du scénario s'est organisée et qu'il existe des filières d'apprentissage sérieuses, ce métier prend de l'importance, même au pays des auteurs-réalisateurs.

On peut distinguer différentes étapes dans ce métier, plusieurs paliers qui montrent la progression d'un scénariste (peu importe le média, long métrage, unitaire ou série) :

- Les formations professionnalisantes (CEEA, FEMIS, Master Scénario Université Paris-Nanterre..., des formations universitaires, des formations continues privées)
- Les scénarios de court métrage tournés
- Les scénarios optionnés mais non tournés
- Les scénarios de commande (dans le cadre d'une série installée) avec un compagnonnage « senior »
- Les scénarios de commande
- Les scénarios originaux, on spec², produits

Évidemment, il n'y a pas deux parcours identiques, mais on peut dire globalement que la progression d'un scénariste passe par une période de professionnalisation qui comprend des projets signés ou récompensés (festivals, FAIA, ...) qui ne se font pas, des scénarios de courts qui se font mais qui profitent surtout au réalisateur, et des tentatives d'écrire des épisodes dans un cadre de série. Toutes ces expériences sont des étapes importantes, qui peuvent se cumuler.

Il y a de nombreux exemples de scénaristes ayant écrit un long métrage on spec, un épisode de série ou imaginé un concept de série qui permet d'attirer l'attention d'un producteur ou d'un diffuseur et qui découle sur une proposition de travail.

Le compagnonnage est également une pratique en expansion, où un scénariste

² Abréviation de « on speculation », terme se rapportant ici à une œuvre développée à l'initiative personnelle de son auteur en dehors de tout contrat, dans l'espoir de vendre l'œuvre ou signer un contrat permettant son développement dans un cadre légal et rémunéré en vue de sa production. Les scénarios on spec représentent actuellement seulement 5% de la production d'œuvres en France.

installé accompagne un scénariste débutant dans ses premières expériences professionnelles.

Selon ces réflexions, il nous semble qu'il y a différentes étapes qui changent la perception qu'on a d'un scénariste :

- Quand il est remarqué par un prix (Grand prix du scénario, prix dans un festival...) une résidence (Sélection annuelle du Groupe Ouest, Atelier scénario de la FEMIS...) ou un label (FAIA, Emergence...)
- Quand il est engagé dans un cadre installé (série)
- Quand il vend un projet on spec et que celui-ci part en financement.

Chacune de ces étapes est presque suffisante en elle-même. Nous écartons volontairement les scénaristes qui travaillent on spec et qui ont des dizaines de projets dans les tiroirs développés à leur propre initiative mais n'ayant pas donné lieu à un contrat d'option ou de cession de droits.

3. L'auteur protéiforme : Le travail de scénariste n'est jamais exclusif : de nombreux auteurs travaillent à la fois sur des projets qu'ils vont réaliser et sur des projets qu'ils écrivent pour d'autres. Le milieu des scénaristes est relativement restreint et quand un talent émerge, il est ainsi souvent sollicité pour travailler sur d'autres projets.

Mais si nous nous concentrons sur les scénaristes audiovisuels, il n'est pas rare qu'un auteur ait différentes casquettes : écrivain, scénariste de BD, auteur pour les jeux vidéo... Ces différents milieux sont poreux et il n'est

pas rare que les auteurs multiplient les projets et les supports.

B. Vue des institutions...

Il est donc intéressant de se pencher sur la perception que les organisations professionnelles et institutions ont de l'émergence des auteurs. On remarque tout d'abord qu'aucun d'entre eux n'en donnent la même définition. En voici plusieurs exemples :

Le dispositif "Talents en Courts"³ du CNC, créé en 2012, dont les critères d'éligibilité tendent à définir les auteurs émergents comme des débutants n'ayant ni expérience ni formation significative, n'étant pas encadrés par une structure de formation ou d'éducation à l'image et donc éloignés du réseau professionnel et des aides institutionnelles pour des raisons sociales et géographiques. Elle tend à caractériser l'auteur émergent comme un autodidacte isolé et/ou considéré comme hors "système".

Par ailleurs, l'aide à l'écriture de la région Île-de-France⁴ opère une distinction entre deux catégories d'auteurs éligibles : les débutants (jeune diplômé ou ayant réalisé un court métrage) et les confirmés (deux courts sélectionnés en festival de catégorie 1, ou une œuvre audiovisuelle ou un long métrage diffusé).

Comme nous le démontrerons par la suite, ces deux statuts sont très éloignés l'un de l'autre dans un parcours professionnel et mettent de côté la notion d'émergence et la diversité des profils qu'elle caractérise.

Un troisième exemple : la bourse

³<https://www.cnc.fr/professionnels/jeunes-professionnels/ressources-auteurs/talents-en-court>

⁴<https://www.iledefrance.fr/aide-lecriture-de-scenario-cinema-et-audiovisuel>

⁵<https://beaumarchais.asso.fr/aides-a-lecriture/cinema/>

Beaumarchais-SACD⁵ qui qualifie d'émergent tout auteur n'ayant réalisé qu'un seul court ou long métrage, ce qui constitue tout de même un grand écart d'expérience !

Cette liste non exhaustive, démontre qu'il règne une grande confusion autour de la définition des marqueurs caractérisant les auteurs émergents. Or ces dispositifs sont essentiels car ils contribuent à l'identification et à la reconnaissance de nouveaux auteurs en leur permettant d'acquérir ou de renforcer leur visibilité, leur réseau et leur expérience.

Il existe également une tendance générale à penser que si l'on a du talent on va forcément réussir par ses propres moyens ou se faire remarquer et même réussir brillamment. Cela arrive parfois en effet, mais une exception, même récurrente, ne fait pas une règle.

Un phénomène ponctuel vient appuyer cette thèse : « **le syndrome de l'élus** ». En effet, à intervalles réguliers certains auteurs semblent être choisis (par qui ? pourquoi ?) et après l'obtention d'une aide ou la création d'une œuvre se voient ouvrir toutes les portes.

Se déclenche alors une réaction en cascade : ces auteurs obtiennent la reconnaissance de leurs pairs ou d'une institution et tout le monde suit le mouvement aveuglément dans un effet « label », à savoir si untel pense que cette personne a du talent, alors il en a. S'ensuit généralement une ascension fulgurante.

Cela pose une question fondamentale : comment est-il encore possible d'être repéré quand on a du talent, hormis par chance ou réseau ? Car pour un auteur émergent, il est difficile de se constituer un réseau professionnel viable et c'est précisément pour cela qu'il a besoin d'accompagnement.

III / À QUEL MOMENT PEUT-ON PARLER D'ÉMERGENCE ?

A. UN TERME MAL RESENTI... PARCE QUE MAL DÉFINI !

On peut facilement se rendre compte à l'usage que le terme « émergent » rapporté aux auteurs ne revêt pas la même valeur ni la même signification aux yeux de tous. En effet, le terme est le plus souvent employé de manière péjorative. L'amalgame le plus commun à ce titre est l'emploi d'« émergent » au sens d'amateur, entendu ou interprété comme étant le profil d'une personne qui n'a aucune expérience professionnelle et veut se mettre à écrire.

Au-delà de la violence passive indirecte de ces propos, il s'agit là d'un contresens complet sur chacun des qualificatifs respectivement employés. Un scénariste émergent n'est pas stricto sensu un amateur. Il peut l'être, au sens noble du terme, si l'on part du principe qu'il est passionné par l'écriture, le minimum vital au cours du long chemin qui l'attend pour espérer recevoir une reconnaissance professionnelle.

Le second amalgame le plus répandu est celui de l'âge. Il existe un lieu commun qui associe la notion d'émergence à la prétendue jeunesse de l'auteur concerné.

Ainsi, le terme « émergent » est usuellement employé pour qualifier des jeunes diplômés ou des auteurs appartenant à la tranche d'âge des 18-30 ans, c'est le cas par exemple

des bourses attribuées par la Fondation Lagardère, du dispositif "Talents en courts" du CNC et même de certains concours, festivals ou résidences... Il en va par ailleurs de même pour l'accès aux formations initiales de certaines écoles comportant une limite d'âge, comme celles de la FEMIS ou du CEEA.

Or, tant l'observation que notre expérience de terrain prouvent que cette généralité ne reflète pas la réalité de cette catégorie d'auteurs. Il suffit par exemple d'analyser le profil des adhérents de Séquences⁷, association d'auteurs émergents, pour se rendre compte de la diversité des profils et des tranches d'âges représentées au sein de ses membres. La tranche d'âge moyen la plus représentée dépassait par ailleurs les 35 ans sur la saison 2019-2020.⁶

La cause en est facilement identifiable : nombre d'auteurs émergents sont des personnes en reconversion professionnelle après une première expérience plus ou moins longue, liée ou non à l'écriture, ce qui de fait, augmente l'âge moyen des auteurs concernés.

Or, la moyenne d'âge d'un auteur de court-métrage est de 37 ans, selon le rapport du CNC⁷ datant de janvier 2020. Elle est donc bien loin de la limite d'âge (30 ans maximum) utilisée conventionnellement pour caractériser un jeune auteur.

⁶ Constat effectué sur les réponses à un questionnaire à participation volontaire envoyé aux 300

⁷ <https://www.cnc.fr/documents/36995/156986/Le-CNC-et-le-court+metrage+2020.pdf/7ca52bbc-8a03-b453-c450-5de15cbe8fa7>

Au-delà de leur âge, les auteurs émergents répondent à une diversité de profils très vastes dotés de critères professionnalisant pluriels qui ont forcément eu, ont ou auront une influence sur leur parcours et son évolution : leur sexe, leur origine ethnique, leur localisation géographique, leur niveau et accès à la formation et à la culture mais aussi leur classe sociale.

Tous les auteurs émergents ne sont donc pas égaux les uns par rapport aux autres et n'ont pas forcément les mêmes parcours ou chances à l'aube de leur carrière.

B. UNE PROPOSITION DES STADES D'ÉVOLUTION DES AUTEURS

Quel est alors la différence entre un auteur amateur, débutant, émergent ou confirmé ? Et quels sont les marqueurs professionnalisants qui permettent la transition d'un niveau d'expérience à un autre ?

Nous en proposons ci-dessous des définitions générales, les plus objectives possibles.

L'auteur amateur : C'est une personne passionnée qui n'a pas forcément suivi de formation technique et/ou artistique reliée à l'écriture et qui pratique l'écriture sans vouloir forcément en faire un métier, ni ne prétend à la vente ou cession de droits de sa ou ses œuvres. Elle pratique souvent l'écriture à son initiative personnelle et pour son propre plaisir ou développement personnel, ce qui ne le départit pas forcément d'une ambition professionnelle.

L'auteur débutant : C'est une personne qui suit ou a suivi une formation technique et/ou artistique reliée à l'écriture et qui souhaite en faire son métier. Elle peut suivre un cursus ou être récemment diplômée.

Ce terme s'étend également à toute personne s'inscrivant dans une démarche active de professionnalisation (candidatures à des concours, bourses, résidences, dispositifs d'aides, adhésion à une organisation professionnelle d'auteurs...), écrivant le plus souvent on spec, mais n'ayant pas réussi à obtenir des résultats probants ou à remplir les critères professionnalisants requis pour être considérés aux yeux des institutions et de leurs pairs comme auteur émergent ou confirmé.

L'auteur émergent : C'est une personne en activité qui a déjà accumulé un certain nombre d'expériences professionnelles d'écritures reconnues, mais qui ne vit pas encore pleinement de son métier. Les marqueurs professionnalisants permettant de caractériser un auteur émergent, sont, de manière non exhaustive, cumulative et non limitative :

- La signature de contrats d'option pour des œuvres non tournées ;
- Avoir écrit ou coécrit au moins une œuvre originale ou de commande, entrée en tournage et/ou diffusées, de tous formats ;
- Avoir écrit ou co-écrit au moins une œuvre sélectionnée en festivals nationaux ou internationaux, quel que soit leur catégorie et qui y ont reçu un ou des prix le cas échéant, sans que ce dernier critère ne soit obligatoire ;
- Avoir été lauréat de concours ou bourses

d'écritures agréées par la SACD et/ou le CNC ;

- Avoir intégré une ou plusieurs résidences d'écritures agréées par le CNC telles que référencées dans le guide d'accompagnement des auteurs⁸ édité annuellement par cette institution ;
- Bénéficier ou avoir bénéficié d'un mentorat ou du compagnonnage d'un auteur confirmé, qui a abouti sur une œuvre entrée en tournage et/ou diffusée, quel que soit son format.

Dans ces critères, il ne faut pas négliger le cas spécifique des œuvres autoproduites créées en dehors du système institutionnel de production, de financement et d'aide à la création. Qualifiées, notamment par le CNC de « films sauvages », ces œuvres sont passées au tamis du milieu et peu de voies leur sont aujourd'hui consacrées, bien que leur nombre ne soit statistiquement pas négligeable.

C'est notamment le cas des auteurs d'œuvres destinées à une diffusion internet (courts, sketches scénarisés, web-séries), qui sont souvent créées et produites en dehors du circuit professionnel, mais qui génèrent de l'audience, voire même des profits pour les plateformes qui les hébergent.

L'auteur confirmé : C'est une personne au réseau établi, qui bénéficie d'une certaine reconnaissance de son milieu professionnel et qui perçoit une rémunération au titre de ses activités d'écriture. On peut compter dans cette catégorie les auteurs ayant eu un long-métrage de cinéma, un unitaire ou une série de fiction, d'animation ou documentaire quel que soit son format (format court, 26' ou 52') tournés et/ou diffusés.

L'auteur «professionnel» : Un des critères qui peut faire débat est justement l'existence de la rémunération de l'auteur. On pourrait qualifier de professionnel un auteur dès qu'il dépasse le plafond d'assujettissement à l'AGESSA / URSSAF (9225 € en 2020) qui permet à un auteur de valider des trimestres de retraite et d'ouvrir des droits à l'Assurance Maladie.

Seulement, ce critère n'est pas très fidèle/ représentatif d'une activité dans le milieu, tout d'abord parce qu'il regroupe toutes les activités d'auteur, et qu'il est relativement bas par rapport à une activité professionnelle (dans le sens où un auteur aura des difficultés à vivre une année avec seulement cette somme).

Un auteur peut ainsi être considéré professionnel une année, et redevenir émergent ou confirmé l'année suivante en fonction de la fluctuation de ses revenus en droits d'auteurs, que l'on sait, par nature, imprévisible et instable.

De plus, ce cap symbolique n'a désormais plus grand sens puisque récemment, suite à la réforme de l'AGESSA dont la gestion a été transférée à l'URSSAF Limousin, un auteur est désormais affilié dès le premier euro de droits d'auteurs perçu.

Aussi, être «professionnel» dans le sens fiscal n'exclut pas d'être émergent... et de le rester longtemps.

L'auteur «éternellement» émergent: A notre sens, l'émergence devrait être temporaire et durer une poignée d'années... Mais on ne

peut pas passer à côté d'une autre singularité du milieu : quel que soit les critères que l'on pourrait retenir, certains seraient «coincés» dans une émergence dont ils ne pourraient pas sortir («une émergence sans fin» ?).

En effet, par nature, l'émergence est un état temporaire, un statut d'auteur en cours de mutation, qui pourrait transformer l'essai... ou pas !

Il y a certains auteurs qui se sont fait remarquer par des courts métrages brillants, à la carrière internationale, mais qui n'ont jamais dépassé cet état, ou d'autres qui ont vu leur carrière débiter en fanfare mais sans se confirmer.

À mesure que le temps passe, le découragement guette les personnes concernées ce qui peut mener à un abandon de carrière pourtant prometteuse à cause du manque d'encadrement et de considération, ou tout simplement du manque de chance étant donné que l'on peut gagner sa vie en écrivant sans que rien ne soit diffusé.

De manière générale, le franchissement de ces «paliers» sont souvent moins déterminés par des faits objectifs, que par une forme de «reconnaissance» du milieu professionnel et c'est alors le système qui décide de manière subjective qui appartient à chaque catégorie, selon des critères à géométrie variable.

Par exemple, avoir un agent peut être considéré comme une marque de professionnalisation, même si concrètement, cela ne signifie pas que l'auteur travaille ou remplit certains critères de professionnalisation au regard du système.

De même, rejoindre un syndicat de scénaristes ou une organisation professionnelle d'auteurs constitue un marqueur important de professionnalisation mais qui ne se suffit pas à lui-même.

Il y a donc une nécessité à définir plus clairement les différents niveaux d'expérience et leurs marqueurs de transition, de manière systémique.

IV / CONCLUSION ET PRÉCONISATIONS

Un auteur émergent est un auteur qui a déjà eu une expérience significative, un début de reconnaissance par le milieu, mais dont le potentiel reste à confirmer. Ce n'est ni un amateur, ni un débutant, et il y a même une fierté à être émergent.

Cependant, si ces auteurs ne sont pas aidés lors de cette phase fragile, comment pourraient-ils passer un cap professionnel si ce n'est par réseau ou par chance ?

Il faut donc sortir du « syndrome de l'élus » et accompagner les auteurs émergents afin que ces derniers puissent avoir toutes leurs chances de trouver leur place dans le système et devenir des auteurs confirmés. Tous ne réussiront pas : beaucoup d'entre eux, talents pourtant prometteurs, se décourageront.

Nous attendons des institutions une meilleure considération de cette catégorie d'auteurs, distincte de l'amateur et du jeune diplômé. Cela passe par le développement d'aides et d'accompagnement qui leurs seraient spécifiques.

Cela pourrait par exemple passer par le dispositif **« Aide au parcours d'auteur »**⁹, créé en 2020 par le CNC, mais dont les critères d'éligibilité nous semblent encore trop exigeants pour être représentatifs de l'ensemble des auteurs qui nécessitent le plus d'en bénéficier.

L'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine, « projet d'après »¹⁰, qui s'adresse spécifiquement aux auteurs émergents, est une initiative qui nous semble aller dans ce sens et nourrir le débat quant à la création d'autres dispositifs de ce genre par les régions et les institutions d'aides. D'autant plus que ce modèle d'aides au concept en faveur des auteurs est déjà mis en place dans de nombreux pays européens.

L'objectif final serait le développement d'un « compte de soutien d'auteur », qui nous semble être une piste à privilégier pour permettre notamment aux auteurs émergents de passer un cap professionnalisant.

On pourrait bien sûr nous rétorquer que cela ne constitue pas une urgence dans le contexte actuel. Au contraire, cela nous paraît d'autant plus essentiel en ces temps de crise et de profonde restructuration du système, afin de ne pas laisser encore de côté ces auteurs qui ne sont pas considérés.

Nous y voyons une opportunité à saisir pour mener une réflexion interprofessionnelle afin de contribuer à la formation, au renouvellement et à la vitalité de l'avenir de la création nationale.

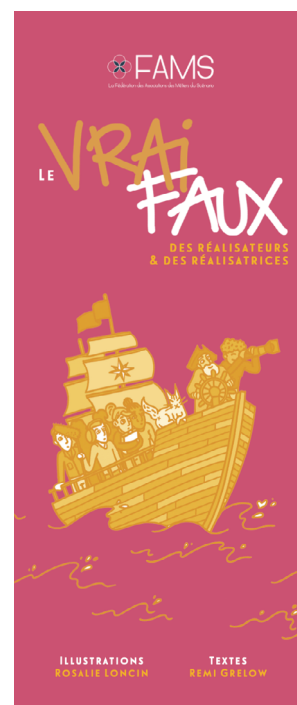
La Fédération des Associations des Métiers du Scénario se propose d'en être le socle et invite toute autre organisation professionnelle et/ou institution se sentant concernée à se joindre à elle dans cette réflexion.

⁹ https://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/multi-sectoriel/aide-au-parcours-dauteur_1390838

¹⁰ <https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/aide-aux-auteurs-pour-le-projet-d-apres>

V/ RESSOURCES DE LA FAMS

BROCHURES PÉDAGOGIQUES



NOS LIVRES BLANCS





CRÉDITS

Ce livre blanc a été rédigé par

Loïc NICOLOFF

Alban RAVASSARD

Fédération des Associations des Métiers du Scénario – Mai 2021



La Fédération des Associations des Métiers du Scénario

Site web : <https://www.la-fams.fr>

Création graphique : Lou Hénon / @_f10u_graphiste